

DOCUMENT A COLLER SUR LA PREMIERE PAGE DE VOTRE COPIE

| DOSSIER | THEME | NOTE |
|------------------|--|--------------------|
| DOSSIER 1 | DROIT DU TRAVAIL | /10 |
| DOSSIER 2 | INSTITUTIONS PUBLIQUES THEME DE REFLEXION | /12 |
| DOSSIER 3 | ECONOMIE Partie 1 Partie 2 | /10 /08 |
| | TOTAL | /40 |
| | NOTE SUR 20 | /20 |

Vous devez rendre avec votre copie les pages 2,3,4,5 et 6

| | | | |
|---|-----------------------|--------------------|----------------|
| Groupement « Est » | Session 2006 | Sujet | Tirages |
| BEP Métiers de la Comptabilité et du Secrétariat | | Code(s) examen(s) | |
| EP3 - Epreuve économique et juridique | Durée : 1 h 30 | Coef : 2 | |
| | | page : 1/10 | |

Dossier N° 1 : DROIT DU TRAVAIL

(Source : Le Particulier de septembre 2005)

Le cadre réglementaire des contrats de travail évolue constamment. A l'aide de l'annexe n° 1 et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1- Indiquer les entreprises visées par le « contrat nouvelle embauche ».

.....
.....

2 - Donner la définition du contrat de travail en général.

.....
.....
.....

3 - Préciser la principale caractéristique du « contrat nouvelle embauche ».

.....
.....

4 - Préciser ce que devient ce contrat à la fin des deux premières années.

.....
.....
.....

5 - Donner une définition du préavis.

.....
.....
.....
.....

| | | | |
|--|--------------|--------------|---------|
| BEP METIERS DE LA COMPTABILITE ET DU SECRETARAT | Session 2006 | Sujet | Tirages |
| EP3- Epreuve économique et juridique | Durée : 1h30 | Page : 2/10 | |

6 - Relever dans le texte, comment est calculée l'indemnité de rupture du CNE que le salarié percevra en cas de licenciement.

.....
.....
.....

7 - Indiquer la durée du préavis, en cas de licenciement dès la fin du premier mois de ce « Contrat Nouvelle Embauche ».

.....
.....
.....

8 - Lister les mesures d'accompagnement dont le salarié bénéficiera en cas de licenciement dans la période de deux ans.

.....
.....
.....
.....

| | | | |
|--|--------------|--------------|---------|
| BEP METIERS DE LA COMPTABILITE ET DU SECRETARAT | Session 2006 | Sujet | Tirages |
| EP3– Epreuve économique et juridique | Durée : 1h30 | Page : 3/10 | |

Dossier N° 2 : INSTITUTIONS PUBLIQUES

Les prochaines élections présidentielles auront lieu en 2007. A l'aide de l'annexe n° 2, de vos connaissances et de votre réflexion personnelle, rédiger un développement d'une quinzaine de lignes sur les attributions du Président de la République en respectant le plan suivant :

- **Introduction** :

Le Président de la République : le nom du Président actuel, la durée de son mandat, le mode de suffrage et de scrutin de cette élection.

- **Développement** :

1. Les pouvoirs exercés régulièrement (de manière courante) au cours de son mandat.
2. Les pouvoirs exercés exceptionnellement (rarement) en fonction des situations : nationale et internationale.

- **Conclusion** :

Le Président de la République, garant des institutions.

Nota : l'orthographe, l'expression écrite seront notées.

| | | | |
|--|--------------|--------------|---------|
| BEP METIERS DE LA COMPTABILITE ET DU SECRETARAT | Session 2006 | Sujet | Tirages |
| EP3– Epreuve économique et juridique | Durée : 1h30 | Page : 4/10 | |

Dossier N° 3 : ECONOMIE

Première partie :

Le Gouvernement détermine la politique budgétaire de la Nation en quantifiant les recettes et les dépenses de l'Etat. A l'aide de l'annexe n° 3 et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1 - Relever deux principales ressources fiscales citées dans le texte.

.....
.....

2 - Préciser le taux de la baisse de l'impôt sur le revenu déjà réalisée.

.....
.....

3 - Préciser les conséquences de cette disposition en terme de recettes fiscales.

.....
.....

4 - Donner une définition des impôts directs.

.....
.....
.....

5 - Nommer l'impôt indirect, non cité dans le texte, qui est la principale source de recettes de l'Etat et préciser son mode de perception.

.....
.....

6 - Indiquer quel document regroupe les recettes et les dépenses de l'Etat pour une année civile.

.....

| | | | |
|--|--------------|-------------|---------|
| BEP METIERS DE LA COMPTABILITE ET DU SECRETARAT | Session 2006 | Sujet | Tirages |
| EP3- Epreuve économique et juridique | Durée : 1h30 | Page : 5/10 | |

Deuxième partie :

Le chômage touche la population active de tous les pays européens, mais de manière plus ou moins importante. A partir de vos connaissances et de l'annexe n° 4, répondre aux questions suivantes :

1 - Relever le taux de chômage en France au cours du quatrième trimestre 2004.

.....

2 - Lister les pays européens qui ont un taux de chômage inférieur ou égal à 5 % au cours du quatrième trimestre 2004.

.....

.....

3 - Citer les deux pays les plus touchés par le chômage de longue durée.

.....

.....

4 - Proposer une définition de la population active.

.....

.....

.....

5 - Déterminer les conséquences sur la population active occupée d'une baisse de l'âge de la retraite.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

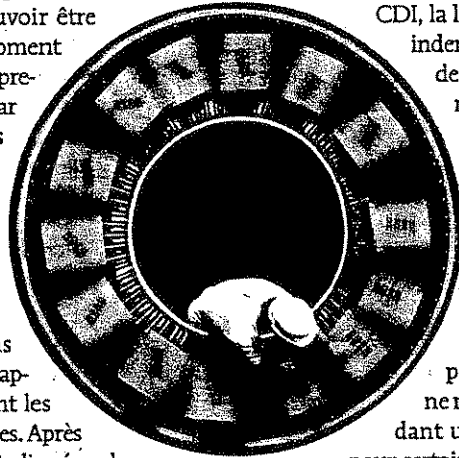
.....

| | | | |
|--|--------------|--------------|---------|
| BEP METIERS DE LA COMPTABILITE ET DU SECRETARAT | Session 2006 | Sujet | Tirages |
| EP3– Epreuve économique et juridique | Durée : 1h30 | Page : 6/10 | |

Contrats « nouvelle embauche » : la précarité encadrée

Fer de lance du plan pour l'emploi lancé par le Premier ministre, le contrat nouvelle embauche (CNE; ordonnance n° 2005-893, du 2.8.05) est destiné aux petites entreprises (20 salariés maximum). Sa principale caractéristique est de pouvoir être rompu à tout moment au cours de ses 2 premières années par l'employeur, sans qu'il ait à fournir de motif. En ce qui concerne le licenciement, les dispositions plus favorables des conventions collectives sont inapplicables pendant les 2 premières années. Après 2 ans, le CNE est aligné sur le contrat à durée indéterminée (CDI).

► **Vigilance de la part des magistrats.** C'est principalement cette période de 2 ans qui fait grincer des dents du côté des syndicats. Néanmoins, les magistrats de la Cour de cassation ont, d'ores et déjà, rappelé que, même si dans ce contrat, la cause réelle et sérieuse de licenciement n'est pas exigée, ils traqueront les abus de droit. Gare aux patrons qui agiraient avec une légèreté blâmable en rompant le CNE par caprice ou intolérance. En outre, la situation plus précaire du salarié en CNE, par rapport à un CDI ou à un contrat à durée déterminée (CDD), s'accompagne de quelques contreparties.



► **Indemnité spécifique de rupture.** Sauf si la rupture est motivée par une faute grave de sa part, le salarié licencié percevra une indemnité, égale à 8 % de la rémunération brute perçue depuis le début de son contrat (pour un

CDI, la loi n'impose une indemnité qu'à partir de 2 ans d'ancienneté). Par ailleurs, dès la fin du premier mois, le salarié a droit, en cas de licenciement, à un préavis de 2 semaines. Par rapport au CDI, cela ne représente cependant un avantage que pour certains cadres dont la

période d'essai de 3 mois peut être rompue immédiatement, et pour les ouvriers, dans certains secteurs d'activité (BTP ou hôtellerie), où le préavis, avant 6 mois d'ancienneté, est très court. Enfin, en cas de licenciement dans cette période de 2 ans, le salarié bénéficiera, pour faciliter son reclassement professionnel, de droits renforcés à la formation. S'il n'a pas une durée suffisante d'affiliation à l'assurance chômage pour être indemnisé (6 mois au cours des 22 derniers mois), mais a été en CNE pendant au moins 4 mois d'affilée, il percevra une indemnité de l'État. Elle sera toutefois limitée à 16,40 € par jour et à 1 mois.

JOHN LUND/CORBIS

Source : Le Particulier, sept 2005

| | | | |
|--|--------------|-------------|---------|
| BEP METIERS DE LA COMPTABILITE ET DU SECRETARAT | Session 2006 | Sujet | Tirages |
| EP3- Epreuve économique et juridique | Durée : 1h30 | Page : 7/10 | |

ANNEXE 2 : LES POUVOIRS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Les pouvoirs du Président de la République sont importants...

LA VÈME REPUBLIQUE EN FAIT LE PERSONNAGE CENTRAL DE LA VIE POLITIQUE FRANÇAISE. DEPUIS L'INSTAURATION DU QUINQUENNAT, LA COÏNCIDENCE DES MANDATS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DES DEPUTES A ENCORE RENFORCE L'IMPORTANCE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE.

Le Chef de l'État est :

- le détenteur du pouvoir exécutif,
- le chef des armées françaises,
- le plus haut magistrat de France.

Ses principales prérogatives sont définies dans la Constitution de 1958 et ses amendements :

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.

Il nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

Il préside le Conseil des ministres.

Il promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.

Sur proposition du Gouvernement ou des deux Chambres, il peut soumettre une loi ou une ratification de traité à un référendum.

Il accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères.

Il est le chef des armées. Il préside les Conseils et Comités supérieurs de la Défense nationale.

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des Assemblées ainsi que du Conseil Constitutionnel. Il en informe la Nation par un message.

Le Président de la République a le droit de faire grâce.

(Source : <http://www.presidentielle-2007.net/enjeux.php>)

| | | | |
|--|--------------|--------------|---------|
| BEP METIERS DE LA COMPTABILITE ET DU SECRETARAT | Session 2006 | Sujet | Tirages |
| EP3– Epreuve économique et juridique | Durée : 1h30 | Page : 8/10 | |

sociétés est diminué de 450 millions, les charges sociales de 550 millions dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, un crédit d'impôt de 150 millions est accordé pour l'apprentissage, etc.

Le gouvernement va reprendre sa politique de baisse de l'impôt sur le revenu. Sans doute avec des mesures d'une ampleur jamais connue.

Les baisses d'impôts amorcées depuis 2000 se sont surtout apparentées à une politique de cadeaux fiscaux relativement limités et à finalité essentiellement électorale. Sans guère d'efficacité, à en juger par les résultats électoraux de la gauche en 2002, puis de la droite en 2004. L'ex-ministre des Finances, Nicolas Sarkozy, dans sa préparation du budget 2005, a continué

Du jamais vu

Mais tout cela n'est rien par rapport à ce qui nous est promis pour demain. Le gouvernement a remis à l'ordre du jour la promesse du candidat Chirac de réduire d'un tiers l'impôt sur le revenu. 8,8 % ont déjà été réalisés. Il en reste donc environ 24 % à effectuer en deux ans (trois si l'on inclut le budget 2008 élaboré en 2007). Du jamais vu dans l'histoire de notre pays, qui priverait l'Etat d'environ 13 milliards d'euros de recettes. Cette somme représente quasiment l'équivalent de l'ensemble du budget du

1,4 milliard de hausse des prélèvements pour les ménages, 1,6 de baisse pour les entreprises

dans cette voie... La mesure la plus spectaculaire bénéficie aux ménages les plus fortunés, qui vont bénéficier d'une diminution des droits de succession... Coût total : 630 millions d'euros, l'équivalent d'une fois et demi le budget supplémentaire des zones d'éducation prioritaires. Parallèlement, la prime pour l'emploi à destination des salariés modestes ne sera accrue que de 230 millions d'euros. Côté entreprises, l'impôt sur les

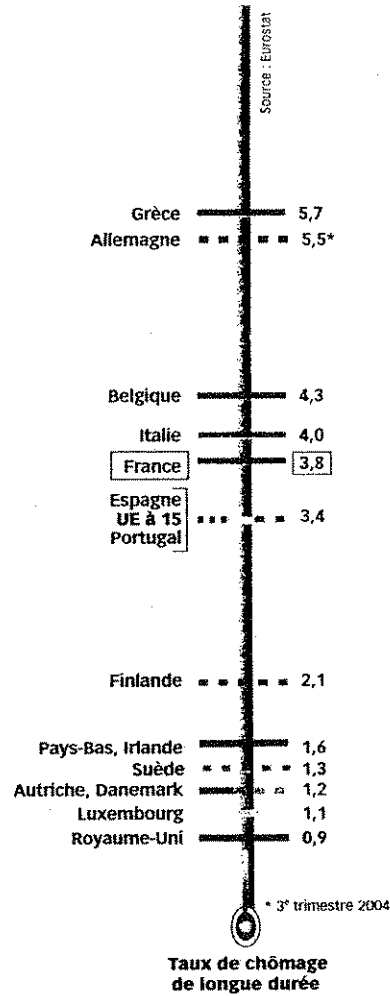
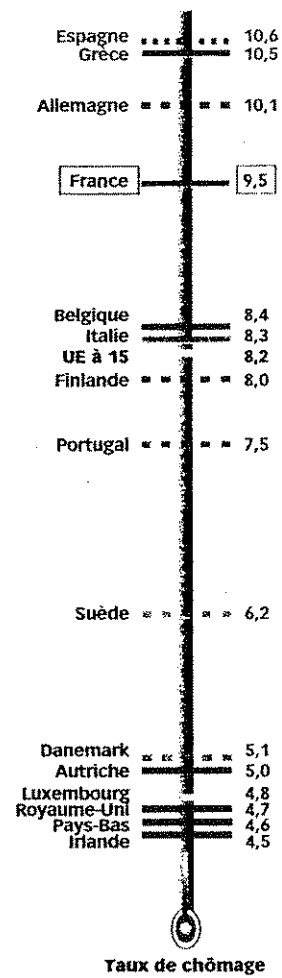
ministère de l'Équipement (14,6 milliards).

| | | | |
|--|--------------|-------------|---------|
| BEP METIERS DE LA COMPTABILITE ET DU SECRETARAT | Session 2006 | Sujet | Tirages |
| EP3- Epreuve économique et juridique | Durée : 1h30 | Page : 9/10 | |

Le chômage dans l'Europe des Quinze

Source : Alternatives Economiques HS n° 66, 2005

Taux de chômage en % de la population active, au 4^e trimestre 2004



| | | | |
|---|--------------|--------------|---------|
| BEP METIERS DE LA COMPTABILITE ET DU SECRETARAT | Session 2006 | Sujet | Tirages |
| EP3– Epreuve économique et juridique | Durée : 1h30 | Page : 10/10 | |